DECRET Nº 2024 / 00156 /PM DU 18 JAN 2024 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- le décret nº 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Vu Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995:
- le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Vu Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018:
- le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Vu Gouvernement:
- le décret n° 2018/449 du 1er août 2018 portant organisation du Vu Ministère de la Décentralisation et du Développement Local;
- le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portantemomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SERVICES DUPLEMOMINISTRATIVES Vu SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

DECRETE:

Article 1 er. - Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé poste ci-après dans les services centraux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local :

INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°2 : Monsieur NANTCHOU NGOKO Justin, Administrateur Principal du Travail et de la Prévoyance Sociale, Matricule 559 361-D, précédemment Sous-Directeur du Personnel des Collectivités Territoriales Décentralisées, en remplacement de Monsieur BETI ETOA Christophe, décédé.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 18 JAN 2024

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE 1 JAN 2024 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Joseph DION NGU